



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **26 septembre 2013**

Délibération n° 2013-4071

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 7°**

objet : **Biopôle de Gerland - Acquisitions foncières - Individualisation d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 septembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 30 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lebuhotel, Léonard, Mme Lépine, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Rivalta), Arrue, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Vesco (pouvoir à M. Bolliet), Barthelémy, Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à M. Desbos), Dumas (pouvoir à M. Petit), Genin (pouvoir à M. Balme), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Kabalo (pouvoir à Mme Tifra), Lambert (pouvoir à M. Ferraro), Mme Laval (pouvoir à M. Cochet), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Quiniou), Lévêque (pouvoir à M. Jacquet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Nissanian (pouvoir à M. Chabrier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Serres (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bailly-Maitre, Levy, M. Touraine.

Conseil de communauté du 26 septembre 2013**Délibération n° 2013-4071**

commission principale : développement économique

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Biopôle de Gerland - Acquisitions foncières - Individualisation d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le renforcement de la compétitivité de l'agglomération lyonnaise est l'un des objectifs stratégiques de la politique de développement économique conduite par la Communauté urbaine de Lyon.

A travers son plan de mandat 2008-2014, celle-ci a pris le parti d'adresser cet objectif à travers la consolidation de l'entrepreneuriat, le soutien à l'université et le développement de la capacité d'innovation des entreprises, en particulier dans 3 domaines d'excellence du territoire : les sciences du vivant - biotechnologies, les cleantechs et le numérique-image en mouvement.

Cette volonté s'incarne aussi à travers la concrétisation de grands projets structurants comme Lyon Part-Dieu, Vallée de la chimie, Lyontech La Doua et Gerland. Ce dernier est en effet au croisement de cette politique économique sectorielle et de la politique de développement territorial de la Communauté urbaine. Ainsi, le plan de mandat 2008-2014 affirme la volonté de la Communauté urbaine de conforter le dynamisme de l'agglomération en développant le quartier de Gerland et en particulier son Biopôle.

Objectifs du projet

La notion de Biopôle correspond à une concentration forte et une polarisation sur un même territoire des différents acteurs situés sur l'ensemble de la chaîne de valeur des sciences de la vie-biotechnologies (enseignement, recherche, entreprises de production ou de services, acteurs du développement, institutions publiques ou réglementaires).

L'objectif d'inscrire durablement le développement de cette filière sur ce territoire s'exprime aujourd'hui à travers le projet du Biopôle de Gerland qui vise à faire de celui-ci "un campus urbain en santé et biotechnologie" et de le placer parmi les 10 premiers sites au niveau mondial.

Pour réaliser cette ambition, la Communauté urbaine souhaite créer les conditions favorables au renforcement de cette chaîne de valeur. Celui-ci passe autant par l'accompagnement des structures existantes que par l'accueil de nouveaux acteurs.

Pour ce faire, une étude sur l'évolution du Biopôle à l'horizon 2025 a mis à jour un besoin de foncier de 5 hectares pour développer entre 50 000 et 70 000 mètres carrés de surfaces de plancher dédiées aux activités "sciences de la vie". Parallèlement, le constat actuel est que le marché immobilier privé ne développe pas spontanément une offre immobilière qui répond aux caractéristiques attendues par les acteurs économiques de cette filière. En effet, ce type d'immobilier est jugé insuffisamment rentable, peu standardisé et donc difficile à placer sur le marché après le départ du premier occupant.

La stimulation de l'offre sur ce type d'immobilier nécessite ainsi un dispositif incitatif de la part des pouvoirs publics ou une action sur la maîtrise du foncier par l'acteur public.

Le projet actuel vise donc à répondre à ce besoin global d'offre d'accueil en agissant sur la maîtrise de certains fonciers "clefs" sur ce territoire. Ces fonciers ont été précédemment ciblés grâce à l'établissement d'un référentiel sur le périmètre du quartier.

Afin de rendre possible le développement du Biopôle à travers le développement ou l'implantation d'activités, la Communauté urbaine souhaite acquérir tout ou partie des parcelles identifiées. Cet investissement a été estimé à un coût global de 5 M€. Les différentes acquisitions foncières pourront faire l'objet, le moment venu, d'un cofinancement de la Région Rhône-Alpes, dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité signée avec la Communauté urbaine sur la période 2010-2016 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'intervention de la Communauté urbaine de Lyon sous forme d'acquisitions foncières dans l'objectif de contribuer au développement et au renforcement du Biopôle de Gerland.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international pour un montant de 5 000 000 € en dépenses et 767 000 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : en dépenses : 1 164 000 € en 2013 et 3 836 000 € en 2014 et en recettes : 299 000 € en 2014 et 468 000 € en 2015, sur l'opération n° OP02O2870.

3° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de la Région Rhône-Alpes une subvention d'équipement dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité entre la Communauté urbaine de Lyon et la Région Rhône-Alpes,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 septembre 2013.